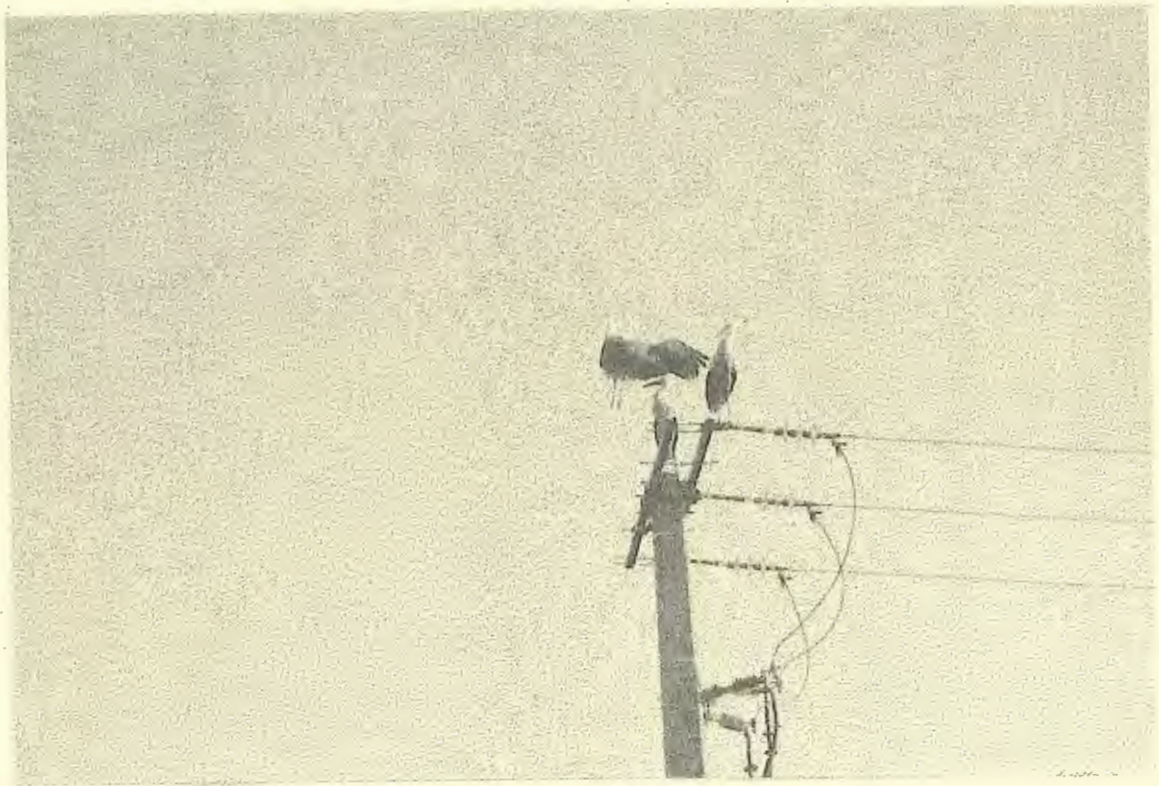


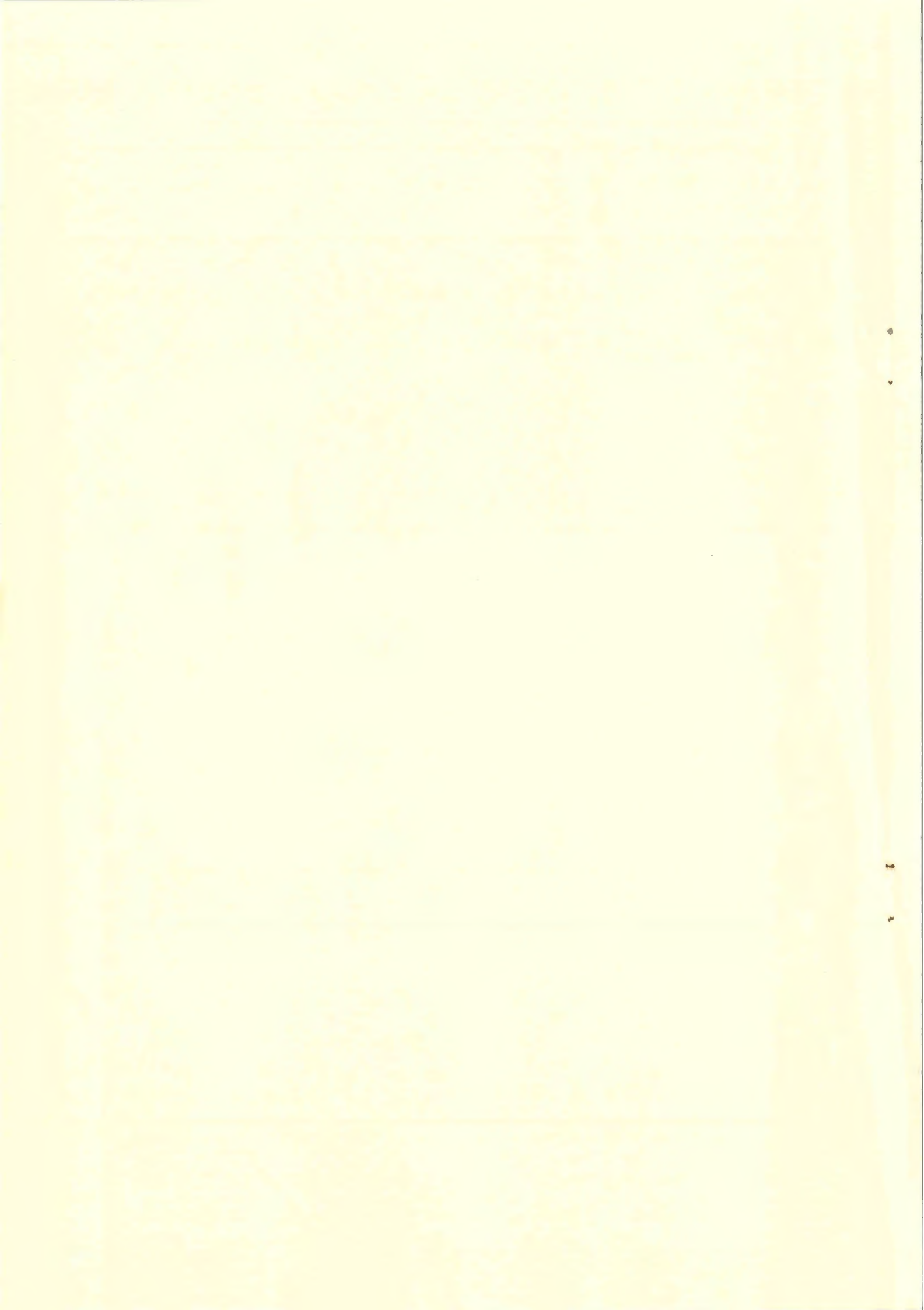
CHUZELLES

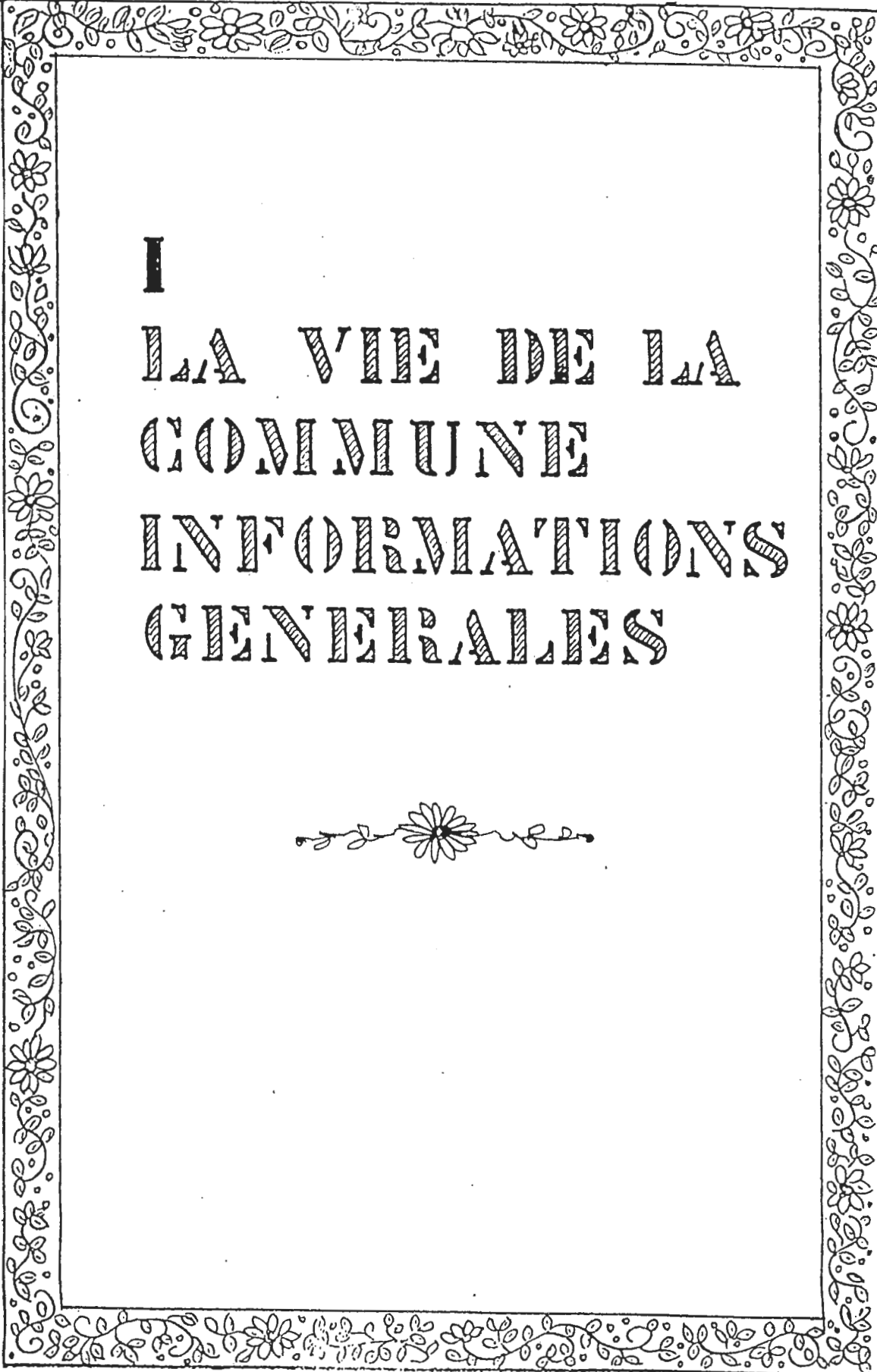


INFORMATIONS



MAIRIE



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



SOMMAIRE

- I -

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES	Page
Le Mot du Maire	1
Vie pratique	4
Informations utiles	5
Rappel	7
Examen du permis de chasser	8
Maisons fleuries 1999	9
Permis de construire 1999	10
Etat Civil 1999	11
Piscine intercommunale	12
Divers	15
Environnement	17
Ecoles	22
Relais assistantes maternelles	24
Le coin des associations	25

- II -

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 08 octobre 1999	1
Réunion du 10 novembre 1999	4
Réunion du 20 décembre 1999	6
Réunion du 10 janvier 2000	8
Budgets supplémentaires 1999 et décisions modificatives	9

LE MOT DU MAIRE

L'an 2000 est arrivé, il est intéressant de dresser les bilans des différentes réalisations effectuées durant les cent dernières années et de vous présenter les futures.

1^{er} juin 1902 : les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour la création d'un bureau téléphonique.

17 mars 1902 : le Conseil Municipal décide d'acheter une pompe « incendie » pour un montant de 1200 F.

13 novembre 1910 : proposition d'un service d'autobus entre Vienne et Lafayette desservant St Just-Chaleyssin, Luzinay, Villette-de-Vienne, Serpaize et Chuzelles avec le concours du Département et de l'Etat.

16 octobre 1912 : projet de construction du pont de la Sévenne pour faciliter l'approvisionnement des matériaux à la carrière.

14 avril 1920 : le Maire propose à l'assemblée de confier la fourniture de l'éclairage aux habitants à la société Forie et Lumière de Bourgoin.

25 juillet 1920 : suite au projet de service régulier par autobus entre Heyrieux et Vienne, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention annuelle de 800 F.

27 août 1922 : la commune adhère à l'Office Intercommunal de l'Energie Electrique pour une cotisation de 100 F. M. Colombier et Bertrant sont nommés délégués.

28 novembre 1923 : installation de 10 lampes sur la voie publique, le village et le hameau des Pins.

24 juin 1934 : le Conseil Municipal considérant que la construction d'une école à Leveau serait d'une grande utilité accorde une participation de 15.000 F.

Novembre 1924 : en raison d'une circulation croissante, le Conseil Municipal demande au département l'élargissement de certains points de la RD 36.

17 mars 1946 : premier projet d'adduction en eau potable, proposition de la commune de Seyssuel à Chuzelles. Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude. En 1948, la réalisation d'alimentation en eau potable intercommunale est adoptée.

Juillet 1949 : constitution du Syndicat des Eaux du Nord de Vienne entre les communes de Chuzelles, Seyssuel, Serpaize et Villette-de-Vienne. Le siège est fixé en mairie de Chuzelles.

1949 : le Conseil Municipal décide de reprendre l'étude de construction du groupe scolaire en suspens depuis la guerre.

Mars 1952 : le Conseil Municipal décide, compte tenu de l'augmentation du prix des matériaux de construction nécessaires pour le groupe scolaire, de réviser le devis estimatif qui s'élève désormais à 27.790.720 F.

Première rentrée scolaire : octobre 1954.

1955/1957 : adduction en eau potable à tous les ménages de Chuzelles, travaux effectués en plusieurs tranches.

A noter que de 1959 à 1978, les principaux investissements étaient l'aménagement des voies, des bâtiments existants, la remise en état de l'église-presbytère, ancienne école de fille (actuellement club des Anciens et à l'étage les locaux de la Mairie provisoire) ; les travaux d'extension et d'amélioration de l'électrification rurale.

Septembre 1958 : le Conseil Municipal décide d'embaucher une femme de service pour la préparation des repas à la cantine scolaire, 60 à 70 repas étaient servis journalièrement.

Décembre 1968 : projet de construction de la Mairie et de la cantine pour un montant de 260.000 F.

Juin 1969 : le Conseil Municipal considérant la nécessité d'un ramassage hebdomadaire des immondices signe une convention avec le transporteur.

Juin 1972 : construction de la mairie et de la cantine. Les travaux seront terminés en 1974.

Décembre 1973 : création du Syndicat Intercommunal pour l'étude d'un projet de piscine ; ouverture en 1977.

Novembre 1977 : Première approbation du Plan d'Occupation des Sols par le Conseil Municipal.

1978 : le Conseil Municipal décide la construction du Mille Club pour la somme de 446.500 F ; inauguration en 1980.

1978 : aménagement d'un terrain de sports ; coût total des travaux 396.380 F. ; construction des vestiaires en 1980 : 223.000 F.

1980 : début des premiers travaux d'assainissement. Fin 1999, 70 % des ménages sont raccordés au réseau. Le coût total, jusqu'en 1999, s'élève à 10.200.000 F.

1984 : construction de deux classes maternelles ; travaux terminés pour la rentrée de septembre 1986.

1988 : aménagement de la RD.36, création de trottoirs entre la place et St Maurice avec collecte des eaux pluviales.

1989 : extension de l'école maternelle avec la construction d'une 3^{ème} classe.

1992 : mise en service de la déchetterie intercommunale à Villette-de-Vienne. Entrée gratuite pour les habitants des 4 communes de la Vallée de la Sévenne.

1993 : aménagement de trottoirs sur la RD.123A de la place à Boiron avec collecte des eaux pluviales et dissimulation des lignes téléphoniques.

1995 : construction de 5 logements OPAC avec apport du terrain par la commune.

1995 : construction de l'ensemble immobilier « le Belvédère » avec un soutien financier de la commune pour le maintien de la Boulangerie.

1995 : aménagement d'îlots dans le centre pour accéder aux commerces et réduire la vitesse ; renforcement et dissimulation des lignes : « basse tension », téléphoniques et éclairage public.

1995 : travaux de sécurité dans la traversée des Pins financés par l'Etat (50 %) et les communes de Communay et Chuzelles (50 %).

1996 : achat de l'ancienne boulangerie pour un montant de 200.000 F. Ce bâtiment frappé d'alignement est appelé à être démoli.

1998 : construction de 10 logements OPAC. La plupart de ces logements ont été attribués à de jeunes chuzellois.

1998 : aménagement d'îlots à hauteur des logements OPAC sur la RD.36 et aménagement d'un arrêt bus à Tourmente.

1999 : des travaux de sécurité se sont poursuivis sur la RD. 36 du village à Tourmente pour un montant total de 1.515.982,10 F. avec :

- . assainissement des habitations du quartier : 288.335,67 F
- . collecte des eaux pluviales, suppression des fossés avec la construction de trottoirs, aménagement d'îlots dans le virage à la sortie du village : 822.964,94 F
- . renforcement et dissimulation des lignes : « basse tension », éclairage public et téléphoniques : 301.447,89 F.
- . aménagement de la place de l'église avec démolition du bâtiment de la boulangerie : 103.233,60 F.

Deux propriétaires riverains sont à remercier pour la cession de terrain qui a permis un aménagement de qualité sur cette portion de route.

Je ne citerai par tous les travaux d'aménagement des voies communales qui ont eu lieu pendant cette décennie ainsi que les travaux d'électrification rurale.

Pour l'an 2000, le programme des travaux est le suivant :

- . extension et rénovation de la Mairie, coût prévisionnel : 3.300.000 F soit 503.048 euros. Ces travaux devraient durer environ 6 mois, la place sera ensuite aménagée.
- . assainissement : poursuite du programme
- . voirie : entretien courant.
- . entretien des bâtiments communaux
- . dans le courant du 2^{ème} semestre : mise en place de conteneurs pour la collecte sélective des emballages ménagers concernant le recyclage de 5 matériaux (papier, carton d'emballage, plastique, aluminium et verre). Des aménagements seront effectués pour permettre l'emplacement des conteneurs aux points de collecte : 2 au village et 1 à Boussole.
- . la réalisation d'un terrain intercommunal « grand jeu » devrait débuter en cours d'année à Luzinay.

A noter que notre commune en 1900 comptait 610 habitants, suite aux deux guerres mondiales il y avait 623 chuzellois en 1963 et en l'an 2000 Chuzelles compte désormais 1984 habitants.

Les différents maire de la commune de 1900 à 2000 ont été :

- . 1900-1903 : Antoine MONTAGNON
- . 1903-1919 : Eugène MANIN
- . 1919-1929 : Eugène COLOMBIER
- . 1929-1959 : Jean-Pierre PALIN
- . 1959-1979 : Pierre GERY
- . 1979-1989 : Jean CHAINTREUIL
- . 1989- : Joseph PLANTIER

En ce début d'année, la commune a procédé au recrutement d'une personne en contrat – emploi – consolidé, pour réaliser divers travaux au restaurant scolaire, entretien dans les locaux communaux et réouverture progressive de la bibliothèque. Dans un premier temps seuls les enfants des écoles y auront accès car des adaptations et des réactualisations seront nécessaires. Dans un deuxième temps, une étude sera réalisée pour adapter au mieux les horaires d'ouverture au public et satisfaire un maximum de chuzellois

Je terminerai ce mot du maire en vous présentant à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, joie et prospérité pour la nouvelle année.

Vie pratique

Mairie

☎ 04.74.57.90.97
Fax : 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire

☎ 04.74.57.90.76

Ecole maternelle

☎ 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

☎ 04.74.57.08.25

Cure : Père OKAVU

Permanence à Chuzelles
Mercredi et jeudi après-midi
☎ 04.74.57.91.27
En dehors des permanences
☎ 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200
VIENNE
☎ 18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne
☎ 04.74.31.32.62

Gendarmerie

Montée Bon Accueil
☎ 17 ou 04.74.85.00.17

Service des Eaux – S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère
Pont-Evêque
☎ 04.74.16.17.18

EDF – GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE
Dépannage : ☎ 04.74.53.00.92
Renseignements : ☎ 04.74.53.47.50

Sous-Préfecture de Vienne

16. Bd Eugène Arnaud – Vienne
☎ 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienne

5. cours de Verdun – Vienne
☎ 04.74.78.40.00

Centre des Impôts

12. rue Jean Moulin – Vienne
☎ 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M

2. place St Pierre – Vienne
☎ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F.

Montée St Marcel – Vienne
☎ 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A.

Malissol – Vienne
☎ 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi – A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin – Vienne
☎ 04.74.25.27.28

Urbanisme – Construction – D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas – Vienne
☎ 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne
☎ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et Industrie

2. place St Pierre – Vienne
☎ 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard – Vienne
☎ 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon : ☎ 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère
– Vienne
☎ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service
gratuit et anonyme du
Conseil Général de l'Isère

Informations utiles

Les services de la Mairie : Tél. 04.74.57.90.97 – Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert :

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences :

- . **M. Joseph PLANTIER**, Maire : jeudi matin et sur rendez-vous.
- . **Mme Michèle GARDAIS**, 1^{ère} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **Mlle M. Thérèse CARRET**, 2^{ème} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **M. Michel PRAS**, 3^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **M. Gilles BOURGUIGNON**, 4^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **Mme Christiane TERRIER**, 5^{ème} adjointe
mercredi de 10H00 à 11H30

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Cette déchetterie regroupe les communes de :

Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne.

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en Mairie sur présentation de la carte grise du véhicule.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les jeudis matins.
Les conteneurs doivent être sortis le mercredi soir.

Info... Info... Info... Info

Déclaration de buvette

A l'attention des responsables d'associations

Les services de la Sous-Préfecture de Vienne nous ont informé que toutes les demandes d'ouverture d'un débit de boissons doivent être adressées 30 jours minimum avant la date de la manifestation. Les demandes qui parviendront hors délai seront refusées.

~~~~~

## Demande de carte nationale d'identité

### Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- deux justificatifs de domicile de moins de trois mois (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- copie de l'ancienne carte.
- livret de famille.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la prise d'empreinte et les signatures.

~~~~~

Demande de passeport

Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- deux justificatifs de domicile récents (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- un timbre fiscal à 400 F.
- livret de famille .

Pour porter un enfant de moins de 15 ans sur le passeport des parents, fournir :

- deux photos d'identité de l'enfant.
- une fiche familiale d'état civil.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la signature.

RAPPEL = RAPPEL = RAPPEL ...

Quelques réglementations à respecter

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique ou dans la campagne.
(Arrêté municipal du 9 mars 1992).

Les propriétaires des chiens sont tenus selon le Code Rural d'identifier leurs animaux par tatouage, cette mesure ayant été généralisée à compter du 1^{er} janvier 1992 par le décret du 28 août 1991.

A défaut, les animaux doivent être munis d'un collier portant leur adresse. En cas de dommages causés par leurs animaux, les propriétaires voient leur responsabilité civile engagée sur le fondement de sanctions pénales selon l'article 1385 du Code Civil.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles élémentaires afin d'éviter les problèmes de voisinage.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Compteurs et canalisations en hiver

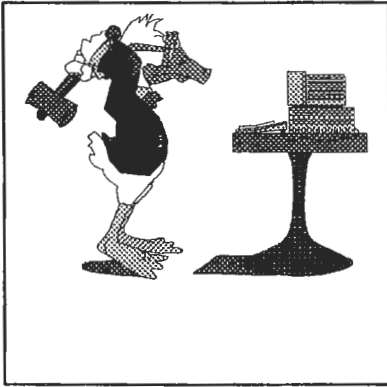
Il est rappelé que par temps froid toutes dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.

Le propriétaire ou l'abonné est responsable des dégâts occasionnés par le gel, il en est de même pour les fuites qui se produisent après le compteur.

Par précaution, il est demandé de vérifier à la fois son installation et sa consommation.

En cas de problèmes, contacter :
S.D.E.I.
ZI de l'Abbaye – rue Laverlochère
38200 PONT-EVEQUE
Tél. 04.74.16.17.18

Examen du Permis de Chasser



Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie. Afin de pouvoir prendre part à l'examen, **les candidats doivent avoir 15 ans révolus le jour de l'examen** et doivent préalablement participer à une session de formation pratique dispensée par les Fédérations Départementales des Chasseurs .

Le dossier à présenter doit comprendre :

- **une demande** (imprimé spécial à retirer en Mairie) **qui permet de s'inscrire à la fois à l'examen et à la formation pratique obligatoire**. Les personnes ayant déjà participé à une session de formation pratique et qui sont en possession de l'attestation correspondante devront joindre la photocopie de cette attestation, valable deux ans à compter de la date de la session.
- une fiche individuelle d'état civil ou pour les étrangers toute pièce en tenant lieu,
- pour les mineurs, une autorisation de leur père, mère ou tuteur (pour se présenter à l'examen 2000),
- deux enveloppes libellées à l'adresse du candidat et **affranchies**,
- un ou plusieurs **timbres fiscaux** correspondant au montant de **100 F.**, qui **devront être collés** dans la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription.

La demande d'inscription est valable pour une seule session et devra être retournée au plus tard deux mois avant la date de la session choisie par le candidat sous peine de se voir convoquer à une session ultérieure (le cachet de la Poste faisant foi) ; sessions 25 mars, 17 juin et 4 septembre 2000.

Nous attirons votre attention sur le fait que la date de la dernière session, 4 septembre 2000 ne permet pas aux candidats de participer à l'ouverture de la chasse.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Isère
65. avenue Jean Jaurès
38320 EYBENS
Tél. : 04.76.62.97.78



MAISONS FLEURIES 1999

La coupe revenait cette année à Monsieur ALIX et Madame HULAS, car toutes catégories confondues, ils obtenaient la meilleure note 18.16/20.

Félicitations à tous les candidats.

Les personnes absentes le 8 janvier sont priées de passer en Mairie retirer leurs bons d'achats le plus rapidement possible.

Noms - Prénoms	Points	Moyenne	Rang
MAISON AVEC JARDIN			
Mme ARTAUD Sylvie	48	16	1
Mr DIGONNET Louis	45	15	2
Mr PORTALES Max	44	14.66	3
Mme SIMON Mireille	34	11.33	4
Mr PERRIER-BAVOUX Stéphane	31	10.33	5
Mr PESTY Bernard	30.5	10.16	6
JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE			
Mr PRAS Marcel	51	17	1
Mme VIGNON Christine	46.5	15.5	2
Mr LEYSIN Raymond	46	15.33	3
Mr GAYVALLET Daniel	43	14.33	4
JARDIN INTERIEUR			
Mr ALIX - Mme HULAS	54.5	18.16	1
Mr AVELLANEDA Gérard	48.5	16.16	2
Mr REGAL Joseph	47.5	15.83	3
Mr REGAL Yves	45	15	4
Mr AURIC Patrick	41	13.66	5
Mr MOURIER Jean	32	10.66	6
Mme TRAUTMANN Marie Louise	31	10.33	7
BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN			
Mr VENDEVILLE Robert	51	17	1
Mme SARTORI	50.5	16.83	2
Mme THENOZ Christine	48.5	16.16	3
Mme REVEYRAND Panlette	47.5	15.83	4
Mr BERTHOLAT Georges	45.5	15.16	5
Mr BERTOUCHE Christian	43	14.33	6
Mr MAS Marcel	40	13.33	7
Encouragement à Mr DIGONNET Louis			
BORDURE VOIE PUBLIQUE			
Mr NORMAND Pascal	50	16.66	1
Mr FOREST Albert	48.5	16.16	2
Mr JEANNE Fernand	44.5	14.83	3
Mr RODRIGUEZ Emmannel	44	14.66	4
TERRASSE AVEC JARDIN			
Mr CARRET Michel	45	15	1
Mr MEYER Marc	44	14.66	2
FERME FLEURIE			
Mr GAYVALLET Jean	48.5	16.16	1
Mr RICHARD Pierre	48	16	2
Mr PRAS Georges	45	15	3
Mr CARRET Pierre	45	15	3
HORS CONCOURS			
Mr BOUCHER Pierre	58	19.33	1
Mr PALIN Henri	56	18.66	2
Mr GARCIA Daniel	52.5	17.5	3
Mr FAURE Maurice	52	17.33	4
Mr MEUNIER André	51.5	17.16	5
Mr ESCOFFIER Raymond	51	17	6
Mr BRUN Antoine	50	16.66	7
Mme BELLON Jeannine	45	15	8

PERMIS DE CONSTRUIRE 1999

DATE	NUMERO	NOM - PRENOM	ADRESSE	NATURE	INSTRUCTION
26.01.99	V 1001	BLAIN Patrick	St Hippolyte	Extension	24.06.99
26.02.99	V 1002	MONTALAND Jean Paul	La Combe	Extension	26.03.99
26.02.99	V 1003	Mairie	Le village	Rénovation Extension	03.06.99
30.03.99	V 1004	CARUSO René	N°2 L'Orée du village	Véranda	24.06.99
06.04.99	V 1005	LAURO Max	Chemin du Royer	Extension	24.06.99
09.04.99	V 1006	TAURANT Jean Philippe	Côte Renard	Construction neuve	En attente
16.04.99	V 1007	BUSSMAN Sylvie	Le village	Extension	24.06.99
27.04.99	V 1008	GERLAND Geneviève	Boussole	Construction neuve	13.07.99
27.04.99	V 1009	MACOUR Robert	Les Pins	Construction neuve	02.09.99
28.04.99	V 1010	DELORME Michel	Pauphile	Construction neuve	13.07.99
28.05.99	V 1011	DEMORTIERE Patrick	Boussole	Extension	annulé
08.06.99	V 1012	BONOMO Jean Pierre	Boussole	Construction neuve	13.07.99
24.09.99	V 1013	VAIRAI Marie Noëlle	Les Martinières	Transf.Changt.destinat.	En cours d'instruct.
20.10.99	V 1014	REINA Alain	Village Nord	Construction neuve	En cours d'instruct.
22.10.99	V 1015	DEPLANTE Ludovic	St Maurice	Transf.Changt.destinat.	annulé
21.12.99	V 1016	MALKA Thierry	Boussole	Construction neuve	En cours d'instruct.
21.12.99	V 1017	COSTA Antonio	Boussole	Construction neuve	En cours d'instruct.
24.12.99	V 10101	DELORME Michel	Pauphile	Modificatif	En cours d'instruct.
30.12.99	V 1018	PARAZON Laurent	Les Dauphines	Aménag.bâtim.exist.	En cours d'instruct.
31.12.99	V 1019	DEPLANTE Ludovic	St Maurice	Transf.Changt.destinat.	En cours d'instruct.

Ainsi va la vie ...

Nos joies en 1999 – Naissances

- | | |
|--|--|
| 08 janvier, COQUELET Aymeric, Arnaud | 02 juin, LOUCHET Alex, |
| 11 février, DIEREMAN Jérémy, | 28 juin, PESENTI Gabin Jaime Robert |
| 18 février, LOPEZ Priscilla, | 01 juillet, RICHARD Marie Aude Agnès |
| 20 février, ROTH Léonie Marie Marthe Madeleine | 22 juillet, MARTIN Cassandre Chrystèle, |
| 21 février, GUNERI Amine | 24 juillet, ANNIEL Alice Francine, |
| 21 février, MATHONNIERE Télió Louis, | 28 juillet, GATTO Aurélien |
| 23 février, LINDEN Joseph Michel François | 20 août, CHAVARIN Elysa Marine Marie |
| 04 mars, GAILLOT Mélisande Myriam | 05 septembre, CAPELLA Marie Juliette |
| 23 mars, DECHASSE Clémence, | 10 septembre, MOLLARD Alexandre Gaël Vincent |
| 12 mai, CALLEJA Corentin Maurice André | 22 octobre, LARUAZ Fleurine |
| 18 mai, GINOT Clémence, Josette | 23 novembre, OUVANT Iris Flore Vicky |
| 17 mai, BOITEUX-LEVRET Philippine Eliane Emilienne | 23 novembre, THENOZ Chloé Andrée Jeanine |
| 23 mai, COURIC Corentin Jean Yves, | |

Nos joies en 1999 – Mariages

- 28 avril, GUIBEAUD Christophe, Sébastien
et VIAL Frédérique, Francine
- 22 mai, BOURGUIGNON Vincent
et BARDIN Laurence
- 29 mai, VIALET Michaël
et GARCIA Céline Chantal
- 5 juin, GUINAND Sébastien
et JALLES Géraldine Michelle
- 3 juillet, MORA Frédéric
et MUSLER Valérie
- 10 juillet, GAROUI François Hocine
et OBISPO Agnès
- 17 juillet, CHARANSOL Jacques Jean Georges
et LELARGE Ghislaine Maria
- 24 juillet, JULLIAN José Eric
et GONIN Sandrine
- 18 septembre, ROLAND François, Pierre, Raymond
et THIBERT Géraldine, Simone
- 18 septembre, MOURELON Frédéric, Claude, Gabriel
et BOURGUIGNON Carole

Nos peines en 1999 – Décès

- 19 avril, PERRET Robert à l'âge de 58 ans
- 15 septembre, LAUVERNIER Marie Julienne veuve LAUBEPIN à l'âge de 90 ans
- 15 septembre, QUELIN Célia Rosalie veuve MAZIER à l'âge de 88 ans
- 23 novembre, THENOZ Patrick, Alain à l'âge de 45 ans

PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE

Tél. : 04.74.57.96.45

Horaires d'ouverture

<u>piscine</u>		<u>salle de remise en forme</u>	
Lundi	de 16h30 à 19h15	Lundi	de 9h00 à 20h00
Mardi	de 17h00 à 18h45	Mardi	de 9h00 à 20h00
Mercredi	de 15h00 à 18h45	Mercredi	de 9h00 à 20h00
Jeudi	fermée au public	Jeudi	de 9h00 à 20h00
Vendredi	de 16h30 à 18h45	Vendredi	de 9h00 à 20h00
Samedi	de 14h00 à 18h45	Samedi	de 9h00 à 18h30
Dimanche	de 10h00 à 12h45	Dimanche	de 9h00 à 12h30

Tarifs

<u>piscine</u>		<u>piscine + salle</u>	
Enfants de 4 à -14 ans	Entrée 14 F	Ticket	50 F
Carte de 10 entrées	100 F	Carte de 6 entrées	240 F
Adultes	Entrée 21 F	Carte de 12 entrées	450 F
Carte de 10 entrées	185 F	Ce droit d'entrée vous donne accès à la piscine aux heures d'ouverture au public.	

Allo ! Allo ! à l'eau !

La piscine de Villette-de-Vienne est gérée par un Syndicat regroupant 6 communes : Chuzelles, Luzinay, Saint-Just-Chaleyssin, Serpaize, Valencin et Villette-de-Vienne. Elle a vu le jour en 1976 et est construite sur un terrain de 6 000 m² appartenant à la commune de Villette-de-Vienne. Le coût à la construction s'élevait à 3.5 millions de francs.

En 1976, M. Roger CHENAVER alors Maire de Villette-de-Vienne a été le 1^{er} Président de ce Syndicat et Vice-Président de 1983 à 1989. Ont été élus Présidents : en 1980, M. Hervé GARREC et en 1983, M. Michel NIVON. En 1989, Mme Anne Marie BARBAT DU CLOSEL, 1^{ère} adjointe à Villette-de-Vienne devenait Vice-Présidente. En 1995, M. NIVON était reconduit dans sa fonction de Président et M. LOUIS succédait à Mme BARBAT DU CLOSEL.

Il y a eu peu de changement sur le plan administratif dans ce syndicat, ce qui a permis une continuité dans la gestion, les travaux à entreprendre et l'évolution logique de la piscine.

Certains aménagements ont été réalisés dont un à la suite d'un questionnaire très détaillé et distribué dans tous les foyers des 6 communes. La préférence allait à la construction d'un toboggan qui fut réalisé en 1991. D'importantes réfections de toitures ont été également entreprises.

Un très grand projet de bassin extérieur avait été envisagé et abandonné car les incertitudes climatiques étaient un facteur qui risquait de compromettre la fréquentation et donc la rentabilité et l'amortissement des travaux engagés. Un autre projet fut mis à l'étude et en 1998, une salle de détente de 40 m² avec bain à remous, salle de remise en forme et sauna rajeuni offrit à tous la possibilité d'une relaxation par tous les temps.

Afin de parfaire également la qualité de l'eau, une pompe automatique de surveillance avec apport de chlore et ph est en place sur le grand bassin et le toboggan. Elle possède un système d'enregistrement et de traçabilité ce qui permet une surveillance de tous les instants et des documents à disposition.

PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE (suite)**BILAN FINANCIER**

ANNEE	ENTREES			RECETTES
	PISCINE	SAUNA	TOTAL	
1984	65 683	1 234	66 917	483 658
1985	61 158	1 346	62 504	488 175
1986	70 135	1 334	71 469	571 484
1987	61 406	977	62 383	524 802
1988	63 253	760	64 013	575 174
1989	60 610	629	61 239	540 135
1990	70 197	539	70 736	631 201
1991	73 635	429	74 064	808 556
1992	83 195	565	83 760	958 148
1993	77 549	536	78 085	885 876
1994	81 826	503	82 329	981 088
1995	84 171	509	84 680	1 012 218
1996	78 648	634	79 282	947 329
1997	72 650	481	73 131	994 338
1998	71 524	829	72 353	1 095 729

1999	ENTREES			RECETTES
	PISCINE	SAUNA	TOTAL	
JANVIER	5 351	159	5 510	70 522
FEVRIER	5 914	211	6 125	93 271
MARS	9 045	246	9 291	120 495
AVRIL	6 467	154	6 621	94 128
MAI	7 374	167	7 541	93 143
JUIN	7 900	105	8 005	103 700
JUILLET	10 011	0	10 011	227 452
AOUT	6 168	0	6 168	122 231
SEPTEMBRE	6 645	55	6 700	107 004
OCTOBRE	8 474	152	8 626	120 615
NOVEMBRE				
DECEMBRE				
TOTAL	73 349	1 249	74 598	1152 561

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE

ANNEE	NOMBRE D'ENTREES			RECETTES
	PISCINE	SAUNA	TOTAL	
1984	65 683	1 234	66 917	483 658
1985	61 158	1 346	62 504	488 175
1986	70 135	1 334	71 469	571 484
1987	61 406	977	62 383	524 802
1988	63 253	760	64 013	575 174
1989	60 610	629	61 239	540 135
1990	70 197	539	70 736	631 201
1991	73 635	429	74 064	808 556
1992	83 195	565	83 760	958 148
1993	77 549	536	78 085	885 876
1994	81 826	503	82 329	981 088
1995	84 171	509	84 680	1 012 218
1996	78 648	634	79 282	947 329
1997	72 650	481	73 131	994 338
1998	71 524	829	72 353	1 095 729
1999			0	

1999	NOMBRE D'ENTREES			RECETTES
	PISCINE	SAUNA	TOTAL	
JANVIER	5 351	159	5 510	70 522
FEVRIER	5 914	211	6 125	93 271
MARS	9 045	246	9 291	120 495
AVRIL	6 467	154	6 621	94 128
MAI	7 374	167	7 541	93 143
JUIN	7 900	105	8 005	103 700
JUILLET	10 011	0	10 011	227 452
AOUT	6 168	0	6 168	122 177
SEPTEMBRE	6 645	55	6 700	107 004
OCTOBRE	8 474	152	8 626	120 615
NOVEMBRE				
DECEMBRE				
TOTAL	73 349	1 249	74 598	1 152 507

Les intoxications au monoxyde de carbone Un risque accru en hiver

Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant au fuel, au gaz, au bois et au charbon, peuvent, lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les produits de combustion sont mal évacués, dégager un gaz : **le monoxyde de carbone**.

Ce gaz toxique ne se sent pas et ne se voit pas, ce qui le rend particulièrement dangereux. Il peut entraîner la mort par intoxication.

Quelques signes d'intoxication au monoxyde de carbone

Le fait de respirer du monoxyde de carbone entraîne des maux de têtes, vertiges, nausées, vomissements, grandes fatigues, perte de conscience. Si vous ressentez l'un des ces symptômes, pensez au monoxyde de carbone.

Au moindre doute :

- Arrêter vos appareils
- Consulter votre médecin ou le Centre Anti-Poisons (04.72.11.69.11)
- Faire vérifier votre installation par un professionnel

Que faire en cas d'intoxication ?

- Aérer les pièces
- Appeler immédiatement les services d'urgence : SAPEURS POMPIERS (Tél. : 18), SAMU (Tél. : 15)
- Et, bien sûr, faire contrôler l'installation

Pour vivre en sécurité dans votre habitation

- Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des gaz brûlés
- Faire réviser et nettoyer chaque année les appareils par un professionnel
- Ne pas boucher les ventilations
- Ne pas utiliser, de manière prolongée, les chauffages d'appoint (appareil à gaz mobile, poêle à pétrole...)
- Ne pas faire fonctionner un appareil à charbon quand la température extérieure est clémente
- Ne pas faire tourner un moteur à explosion (véhicule, groupe électrogène...) dans un lieu fermé

Pour tout renseignement complémentaire :
D.D.A.S.S. - Service Santé-Environnement
17.19 rue Cdt L'Herminier - 38032 Grenoble Cedex 1
Tél. : 04.76.63.64.81 et 04.76.63.64.82

SOS MUCOVISCIDOSE AIDE LES MALADES A VIVRE... MIEUX

La Mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques. Des perspectives tout à fait nouvelles sont apparues depuis que le gène anormal a été localisé sur le chromosome 7 et que l'on peut espérer connaître les anomalies fondamentales à l'origine de l'expression de la maladie. Elle voit son évolution, jusqu'alors inexorable, freinée par des moyens thérapeutiques de plus en plus efficaces : l'espérance de vie des malades a triplé en vingt ans ! Cela montre l'efficacité de l'action des associations et de la solidarité du public.

Une naissance par jour

La fréquence de la mucoviscidose dans la population blanche est de 1 sur 2.500 naissances : soit une, chaque jour, en France pour une maladie qui atteint aussi bien les garçons que les filles. On estime qu'environ 300 nouveaux cas de mucoviscidose sont pris en charge chaque année ce qui, compte tenu de l'espérance de vie de ces patients, conduit à évaluer entre 5.000 et 6.000 le nombre actuel de cas en France.

Pour l'amélioration de la qualité de vie des malades

Créée en novembre 1988 (J.O. du 14/12/88), SOS Mucoviscidose est une association au service des malades et de leur famille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie. Pour cela, l'association apporte une aide matérielle et morale aux malades et aux

familles : développement des soins à domicile et fourniture de divers produits et matériels, information du grand public, formation des professionnels, assistance auprès des pouvoirs publics, etc.

D'autres avantages sont également offerts aux adhérents mucoviscidosiques : prise en charge du forfait journalier, des vitamines, des frais de location d'un moyen moderne de communication pour les attentes de greffes, des protocoles de Pulmozyme® (RhDNAse). Régie par la loi du 1er juillet 1901, SOS Mucoviscidose est fiscalement reconnue d'utilité publique ce qui permet aux donateurs de déduire, dans le cadre des dispositions légales, la somme versée à l'association de leur revenu imposable. Pour tous renseignements :

SOS MUCOVISCIDOSE
ZAC de la Bonne Rencontre
1, Voie Gallo-Romaine
77860 Quincy-Voisins
Tél : 01 64 63 15 04+
Fax : 01 60 04 41 86
e-mail : sosmuco@worldnet.fr
C.C.P. Paris 27 29 11.Y

ENVIRONNEMENT

**Nettoyage de printemps
Week-end du 25 et 26 mars 2000**

**Journées de l'environnement
du
samedi 27 mai
au
jeudi 5 juin 2000**

Pour ces deux actions organisées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, nous proposons aux écoles, associations et chuzellois de bien vouloir prendre contact avec la Mairie s'ils désirent participer à l'une ou l'autre de ces manifestations.



Le Comité Gère Vivante :

Protéger la nature avec et pour vous ?

Le comité Gère Vivante est une association de protection de la nature, sur le secteur de Vienne et ses environs (de Chuzelles au nord à Beaurepaire au sud, de Vienne à l'ouest à Saint Jean de Bournay à l'est).

Des pêcheurs et des amis de la nature ont créé l'association en mars 1991 pour regrouper leurs compétences et leurs énergies et permettre une meilleure écoute de la part de leurs interlocuteurs.

L'eau fait partie des éléments essentiels à toute vie. L'association a voulu le rappeler en prenant pour nom celui du cours d'eau qui traverse Vienne. Cette rivière qui avait subi de graves nuisances depuis l'époque industrielle, a grâce à de nombreuses actions pu retrouver une qualité exceptionnelle.

Si l'association, de par ses origines, apporte une grande importance aux milieux aquatiques, elle « gère » et s'intéresse à tous les types de milieux naturels.

L'association a pour but de **connaître, faire connaître et protéger la nature**. Ainsi permanents et bénévoles vont –ils régulièrement sur le terrain pour recenser les espèces végétales et animales de nos contrées. Peut-être les croiserez-vous au détour d'un chemin, un carnet à la main en train d'identifier telle ou telle espèce. Ces données permettent de savoir si des fleurs rares ou des animaux en voie de disparition fréquentent le secteur. Dans une éventualité positive alors une réflexion s'engage pour savoir quelle action préconisée. En fonction de l'écologie de l'espèce, il suffit parfois d'un simple débroussaillage pour que l'espèce continue à peupler notre secteur. Afin de pouvoir échanger sur les conduites à prendre, et partager ses découvertes, l'association est membre du Réseau Patrimoine Naturel de l'Isère.

La permanente de l'association a aussi pour mission de sensibiliser le public au respect de l'environnement. Ainsi les écoles qui en font le souhait, bénéficient d'animations de découverte du milieu : découverte d'un cours d'eau (connaître les animaux qui y vivent, analyser ses propriétés chimiques, comprendre la vie tant animale que végétale des berges, ...), connaître les arbres (noms, caractéristiques, rôles, légendes, propriétés), mais aussi des thèmes très variés : en passant de l'air à la lecture de paysage... Les animations réalisées en fonction du projet de l'enseignant satisfont un public de plus en plus large. Afin d'enrichir ses compétences et de partager ses connaissances, l'association est membre du Réseau Education Nature et Environnement de la FRAPNA. Isère.

Concernant le programme de l'an 2000,
des dépliants sont à votre disposition
en Mairie de Chuzelles

Outre les écoles, l'association organise pour les personnes intéressées des sorties, dont les thèmes sont très variés :

LES AMPHIBIENS (Le vendredi 17 mars (soir))

RIVIÈRE MONDE VIVANT (Le samedi 15 avril (après-midi))

ORCHIDÉES (Le samedi 13 mai et samedi 17 juin (après-midi))

A la recherche des CASTORS (le vendredi 23 juin et 30 juin (soirée))

LES GUÊPIERS, OISEAUX AUX MILLES COULEURS (Le samedi 1^{er} juillet (après-midi))

FORÊT (Le dimanche 2 juillet)

LES OISEAUX (le dimanche 21 mai)

LES SECRETS DES PLANTES (Le dimanche 28 mai)

N'hésitez pas à contacter l'association si vous voyez des plantes ou des animaux qui vous ont étonnés, c'est par les apports des uns et des autres que l'association pourra à son niveau participer à conserver une diversité et une richesse naturelle.

Pour cette nouvelle année, espérons que les paroles de Saint-Exupéry nous guideront « **Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants** ».

Elise Lidoine

Renseignements auprès d'Elise Lidoine, Comité Gère Vivante, Ancienne Mairie, B.P.41, 38 780 Pont-Evêque, Tel : 04.74.57.63.78.

Permanence le mardi et jeudi de 17h30 à 19h00.



Le personnel technique de la COFALP est à la disposition de tous les propriétaires forestiers pour :

- le bilan de l'état de parcelles boisées, l'élaboration de programmes de gestion, des conseils, des estimations...
- l'organisation et la maîtrise d'œuvre de travaux en forêt : plantations, entretiens, dépressages, élagages, éclaircies...
- l'étude de projets d'accès, en routes forestières ou pistes de débardage, et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. La rédaction et le suivi des dossiers de demandes de subventions.
- la vente de bois, en coupes sur pied ou en lots de grumes façonnées et mises en bord de route, à port de camion.
Les bois peuvent être vendus en ventes groupées : la COFALP organisant une douzaine d'appels d'offres chaque année, auprès d'un grand nombre d'acheteurs potentiels.
Ils peuvent également être négociés à l'amiable ou dans le cadre de contrats d'approvisionnement, afin de rechercher le meilleur débouché possible.

-1- 20

COFALP
Coopérative Forestière Dauphiné-Savoie

**Pour les propriétaires
forestiers,**



La COFALP est une coopératives forestière

Créée en 1980 par des propriétaires forestiers, elle apporte son appui et sa compétence technique à tous les propriétaires pour la vente de bois, l'entretien des parcelles et la réalisation de travaux en forêt.

Elle intervient sur les trois départements des Alpes du nord : ISERE, SAVOIE et HAUTE-SAVOIE.

En 1997, la COFALP, c'est :

67 000 m³
de bois vendus,
en 570 lots différents

-1-1-12

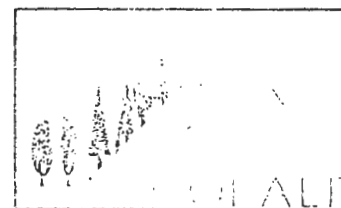
30 100 m³
de bois vendus,
en grumes façonnés, triées
et mises à port de camion.

85 %
de ce volume en résineux,
12 % en peupliers
et 3 % de feuillus précieux.

305 lots
de moins de 50 m³



pour tout renseignement



Coopérative Forestière Dauphiné-Savoie

1, rue du Château

73000 CHAMBÉRY

téléphone : 04 79 75 28 99

télécopie : 04 79 75 29 01

portable : 06 07 60 58 20

adhérente à l'Union Française de Coopération Forestière



et des bureaux dans chaque département

Voire interlocuteur

M. NICOLAS BLANC
Technicien Forestier COFALP
CPS parc du Vergeron
BP 30
38430 NOIRANS Cedex

bureau = 04 - 76 - 35 - 00 - 63 Jeudi matin
Portable = 06 - 86 - 55 - 76 - 12

**Une forêt bien gérée
est une forêt régulièrement exploitée.**

VISITE GUIDEE DE VIENNE



Les classes de CE2 et CM1 de l'école élémentaire de Chuzelles sont allées visiter les monuments de Vienne.

Nous sommes allés voir **la Pyramide** en car, ensuite nous sommes allés au **Théâtre Antique**:

"à l'époque des Romains on y jouait des sketches, il y a 46 gradins avec des escaliers et des galeries; on sort des galeries par "les vomitoires" ; ce qui nous a le plus marqué c'est que les plus riches étaient assis en bas, le plus près de la scène et les pauvres tout en haut...!!!!!"





Puis à pied nous sommes allés au **Jardin de Cybèle**: "il reste deux immenses portes, qui à l'époque étaient l'entrée d'une grande place appelée **le forum**."

Nous avons admiré **le Temple d'Auguste et de Livie**: "les temples étaient construits pour honorer les Dieux."

Et enfin nous sommes allés au **Musée Lapidaire**, (Lapidaire signifie pierre)

il y avait: "des statues, des mosaïques, des amphores, des maquettes..."

Nous étions tous très contents de notre sortie, nous avons appris beaucoup de choses sur l'époque romaine.



SIVOM

DES DEUX CANTONS DE VIENNE



Relais
d'Assistantes
Maternelles

A l'aube de ce nouveau siècle, l'équipe du Relais Assistantes Maternelles du S.I.V.O.M. des Deux Cantons de Vienne et tout particulièrement les assistantes maternelles adhérentes de CHUZELLES, ont le plaisir de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous transmettent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2000.

Créé pour favoriser le bien-être des enfants, des assistantes maternelles et des parents, le relais intercommunal du S.I.V.O.M. invite chaque vendredi matin les assistantes maternelles de CHUZELLES, SERPAIZE, VILLETTE DE VIENNE, LUZINAY et les "petits bouts" qu'elles ont en garde à se rencontrer.

C'est l'occasion pour les enfants de se préparer à la vie en collectivité, d'explorer un nouvel espace-jeu tout en participant à des activités et à des petits goûters préparés par "leur nounou".

Toujours soucieuses de leur professionnalisme, les assistantes maternelles cherchent dans ce lieu d'échange, d'animation et d'information à promouvoir leur métier et leur formation.

Les parents peuvent, quant à eux, obtenir toutes sortes de renseignements auprès de la coordinatrice (disponibilité des assistantes maternelles, démarches administratives, rédaction des fiches de paie, des contrats...).

Afin de finir l'année 1999 et par conséquent cette décennie, tous les partenaires de ce relais (assistantes maternelles, parents, enfants, élus, coordinatrice) se réuniront autour d'un verre le

JEUDI 16 DECEMBRE 1999, à 18h30
au centre socio-culturel "La Ferme" à SERPAIZE.

N. DELCHER, La coordinatrice de Relais. 04.74.57.10.44.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

Le bilan de l'année 1999 nous démontre que le rallye est toujours très fréquenté malgré les perturbations climatiques.

Cette année, nous avons voulu innover en offrant la possibilité de suivre des cours de premiers secours. Cette expérience, très chaleureusement accueillie, comme le démontre le rapport suivant, sera renouvelée en mars prochain. Pour les jeunes intéressés, âgés de moins de 20 ans, l'association participera aux frais d'inscription.

Nous nous permettons de rappeler que l'association loue, pour des sommes très modiques des tables et des bancs aux particuliers. Vous pouvez vous adresser au 04.74.85.71.92.

Un compte-rendu de la section « cyclo » sera publié lors du prochain bulletin municipal.

Pour cette dernière année du siècle, nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année pleine de chaleur, de convivialité et de tolérance.

Cours de secourisme

Les 19, 20, 26 et 27 novembre dernier une dizaine de personnes a pu bénéficier de cours de secourisme, à l'initiative de l'AFR de Chuzelles. Sous la conduite de formateurs des Sauveteurs Secouristes Viennois efficaces et très pédagogues, le groupe a pu, à l'aide d'exercices et de simulations très réalistes, faire face à des situations aussi diverses qu'accidents, brûlures, asphyxies, malaises, ... En dix modules, les gestes simples du premier secours ont été appris et pratiqués sur mannequins ou volontaires.

Tous ont appréciés la compétence des bénévoles formateurs et recommandent cette Attestation de Formation au Premiers Secours (AFPS), qui apporte les bases indispensables pour pouvoir au bon moment porter secours aux accidentés de toute nature.

Une nouvelle séance de formation est prévue au printemps prochain, inscrivez-vous dès maintenant.

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

EN MILIEU RURAL



A compter du 1^{er} décembre 1999, une permanence ADMR aura lieu chaque mercredi de 9H00 à 11H00 dans un bureau prêté par la Municipalité de Villette-de-Vienne.

Ce local est situé à la place de l'ancienne pharmacie Reymond (près de la Mairie), une boîte aux lettres est à votre disposition.

Tél. : 04.74.57.91.31

Fax : 04.74.57.91.31

CHUZELLES. HISTOIRE & PATRIMOINE

L'association *CHUZELLES. HISTOIRE & PATRIMOINE* a le plaisir de vous inviter à poursuivre la découverte de Chuzelles d'hier et d'aujourd'hui, à participer à nos diverses activités et à nous aider à réaliser nos divers (et nombreux) projets. Comme toutes les associations, nous avons besoin de bonne(s) volonté(s).

Quelques dates à inscrire dès maintenant dans vos agendas 2000 (programme avec les réserves d'usage) :

- 28 janvier : *ASSEMBLEE GENERALE* (20h30, ex-salle Télécom). Toutes les Chuzelloises et les Chuzellois intéressé(e)s par l'histoire de la commune et la mise en valeur de son patrimoine sont invité(e)s à y participer

- 18 juin : journée du patrimoine de pays :

- * exposition *OBJETS du PATRIMOINE* chuzellois (de la tuile romaine au blason)
- * animation musicale surprise
- * repas/casse-croûte uniquement (ou presque) à base de produits locaux (très locaux)

- 1^{er} ou 8 octobre : exposition *CHUZELLES, ALBUM 2000*.

- * Chacun(e) pourra se constituer à sa guise un album souvenir à s'offrir et à offrir à ses amis et à ses proches. L'album sera confectionné à partir des planches (noir et blanc /couleur) exposées. Ces planches seront réalisées à base de dessins et peintures des artistes de la commune.

- 8 décembre : *ILLUMINATION* de la chapelle Saint-Maxime

Rappel : *CHUZELLES. HISTOIRE & PATRIMOINE* propose :

- * une série de cartes avec volets à partir de dessins d'artistes chuzellois(e)s
- * un cahier semestriel (numéros 1 et 2 disponibles)
- * une série de publications consacrées à l'histoire de la commune : Recueil d'articles de la Sévenne, Chuzelle de l'époque gallo-romaine à 1789, Vie Quotidienne à Chuzelles 1939-1944, Le Monument aux Morts de 14 - 18.

Autre rappel : un des buts de l'association étant la sauvegarde du patrimoine local, les bénéfiques vont dans une première étape à la participation au financement de la restauration des statues de St-Maxime et vise, à plus long terme, le sauvetage et la restauration de la fresque de la chapelle.

Pour tout renseignement : 04 74 57 91 26 / 06 12 06 71 65 / 06 09 44 05 34

Dimanche 5 décembre. 4h30. Les yeux à peine ouverts, une dizaine de personnes s'affairent autour des chaudières et préparent dans la bonne humeur le boudin du SOU DES ECOLES.

C'est le prix à payer pour que cette manifestation destinée à animer le village soit pleinement réussie.

Les enfants des écoles avaient peint des photophores pour le 8 décembre.

Les montants récoltés ont servi à alimenter la coopérative scolaire. En plus, les mamans du SOU avaient confectionné de superbes ballotins de chocolat pour les fêtes.

Samedi 18 décembre, la tradition a été respectée, le Mille-Club était trop petit pour accueillir enfants, parents et familles de l'école de Chuzelles venus fêter Noël pour le dernier jour de classe. Le SOU a offert aux enfants un spectacle du magicien ILLIAN.

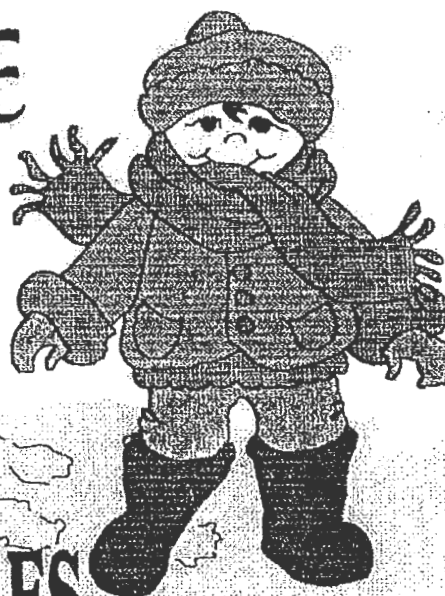
Après une courte pause, les enfants ont interprété différents chants en attendant l'arrivée du PERE NOEL. Cette année, le Père Noël arriva en jetski, ce qui déclencha l'hystérie et l'admiration de toute la salle. Il procéda à une distribution de cadeaux et de friandises.

Les enfants purent se faire photographier avec le Père Noël, et les parents se désaltérer à la buvette.

TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE

BONNE ANNEE

2000



SOU DES ECOLES

SKI CLUB DE LA SEVENNE

BUREAU DU SKI CLUB DE LA SEVENNE :

Président : Mr **BROSSARD** Philippe, St Just Chaleyssin
Vice-Président : Mr **MOLLARD** Dominique, Luzinay
Trésorière : Mme **PIROIRD** Sylviane, Villette de Vienne
Trésorier Adjoint : Mr **BROSSARD** Jean Christophe, St Just Chaleyssin
Secrétaire : Mr **DELAUZUN** Fernand, Chuzelles
Secrétaire Adjoint : Mr **BROSSARD** Raymond, St Just chaleyssin

Membres du bureau :

Mr **LABOURIER** Franck, Mr **AUGIER** Alain, Mlle **FONTAINE-GARANT** Edith, Mr **BRUNAT** Yves, Mme **NABEL** Christiane, Mlle **TREMOUILHAC** Séverine, Mlle **BROSSARD** Isabelle, Mr **AMOR** Jérôme, Mr **BADIN** Frédéric, Mr **BRETIN** Pascal, Mme **BADEAU** Isabelle, Mr **BERTHIER** Alain.

Le SKI CLUB DE LA SEVENNE a le plaisir de vous signaler que le club a changé de local cette année. En effet, la commune de St Just Chaleyssin a mis à sa disposition un nouveau local situé au clos « Moudru » sous l'aire couverte. En venant aux inscriptions ou aux locations, vous pourrez découvrir l'aménagement du local.

Le Ski Club de la Sévenne vous invite à participer à ses sorties pour la saison 1999/2000. Pour l'instant, les destinations des sorties ne sont pas connues mais vous pouvez déjà retenir les dates suivantes qui sont fixées comme suit : 12 et 19 décembre 99, 16 et 30 janvier 2000, 13 et 27 février 2000, 12 et 26 mars 2000 et le 9 avril 2000. De plus, le Club veut essayer d'organiser un week-end au ski les 18 et 19 mars 2000.

Les tarifs des sorties seront de 170 F pour les stations proches et 200 F pour les stations éloignées. Cette année, les cartes Club disparaissent donc aucune cotisation n'est demandée pour l'adhésion au club.

Nous vous signalons aussi que le Club loue des skis, monoskis et surf pour vos sorties ou vacances personnelles dans la limite de ses stocks en sachant que les locations pour les sorties avec le club sont prioritaires.

Afin d'avoir plus de renseignements et de pouvoir venir nous rejoindre cet hiver, un calendrier de nos sorties avec plus de renseignements est distribué par la poste en début de saison et est disponible auprès des membres du bureau du Ski Club De La Sevenne à partir de fin novembre.

HARMONIE DE SEYSSUEL-CHUZELLES

L'HARMONIE a repris ses répétitions depuis le 1er Octobre 1999 sous la Direction de Nicolas BELLAND. Elle a même déjà bien entamé la saison musicale :

Le 16 Octobre, elle a donné son 1er concert à la Résidence de l'Argentière devant un public très attentif.

Le 21 Novembre : a eu lieu sa Ste Cécile

Le 4 Décembre : elle a participé au premier TELETHON organisé sur les communes de SEYSSUEL et CHUZELLES. A ce sujet il convient de tirer un coup de chapeau particulier à Philippe ROUSSEY qui a organisé cette manifestation de main de maître.

Le 9 Décembre : son Conseil d'Administration a élu un nouveau Président en la personne de Jean ESCOFFIER, accordéoniste chuzellois bien connu de tous.

L'influx bénéfique ressenti en 1999, aura-t-il des répercussions en 2000 ?

On serait tenté de répondre par l'affirmative, tant la configuration est favorable. En effet, avec 38 musiciens dont 6 nouvelles recrues majoritairement issues de l'Ecole de Musique, le départ est encourageant.

Voici quelques prédictions de "Madame HARMONIE" pour l'an 2000.

15 AVRIL 2000 (20 H 30) : CONCOURS DE LA CHANSON "SEYSSUVISION VIème édition" au THEATRE MUNICIPAL DE VIENNE.

Ce concours est ouvert aux amateurs qui, après sélection, pourront interpréter leur chanson sur scène, dans de bonnes conditions et devant un public attentif puisqu'il devra juger leur prestation en attribuant le prix du public. En parallèle, un jury désignera les lauréats du concours.

Pour assister au spectacle, les billets seront à retirer lors des permanences qui se tiendront les samedis 1er et 8 avril de 17 H à 19 H (à SEYSSUEL à la Salle de Musique Place de l'Ecole) - le samedi 15 avril de 15 H à 17 H ou le soir même (au Théâtre Municipal de VIENNE)

Soyez prévoyant, réservez vos places à l'avance car il nous arrive de refuser du monde !

29 AVRIL 2000 : Concert de PRINTEMPS à CHUZELLES (Mille Club)

28 MAI 2000 (après-midi) : Participation de l'HARMONIE au Festival de Musique de JARDIN sur le Thème "Musique de Films"

15/16/17 JUIN 2000 : AUBADES chez les habitants de SEYSSUEL et CHUZELLES clôturées par un repas dansant gratuit sur la place du Village, le 17 Juin en soirée

A BIENTOT et bonne année 2000 avec l'HARMONIE.

**football
club**



chuzelles - serpaize

Club N° 1293

Siège :

MAIRIE

38200 CHUZELLES

RADIO CANARIS VOUS PARLE !!!!!

Le **FOOTBALL CLUB CHUZELLES/SERPAIZE** c'est **26 ans** d'activité, **175** licenciés, un bureau composé de **15** personnes bénévoles où les femmes sont bien représentées.

La Saison 1999/2000 a débuté par le traditionnel **TOURNOI NICOLAS** pour la catégorie **-13 ans**. Malgré le beau temps, la bonne prestation des joueurs et la bonne humeur, nous avons **regretté le manque de participation des habitants** de nos communes.

Le F.C.C.S. est représenté au travers de **8 catégories** :

↳ les **24 débutants** s'entraînent le Mercredi après-midi avec Patrick Charron et Dominique Dalloz. Ils ont participé à 2 plateaux dont le dernier à Serpaize. Des petits bouts prometteurs qui s'amuse et apprennent le jeu collectif.

↳ les **14 poussins** s'entraînent également le Mercredi après-midi avec Mikaël Ruiz et Karine Le Borgn'. Les premiers résultats ne sont pas merveilleux mais leurs progrès vont leur permettre de mieux réussir la suite de la saison et de faire plaisir aux parents toujours présents.

↳ les **2 équipes de -11 ans** en entente avec Villette sont suivies par Yves Migliarina et jouent dans le district du Dauphiné. Leurs résultats restent satisfaisants.

↳ la **vingtaine de -13 ans** encadrés par Jean-Pierre Lasserre et David Fraissine font un début de saison très prometteur grâce à leurs 2 entraînements par semaine et leur esprit d'équipe. Ils **sont premiers**.

↳ les **-15 ans** en entente avec Communay entraînés par Michel Janvier sont un peu moins bien classés mais restent motivés et s'accrochent pour la suite.

↳ les **féminines** continuent de s'entraîner avec Serge Ruiz bien qu'elles ne soient pas engagées dans un championnat. « On ne peut pas donner naissance à la relève et jouer le Dimanche ! ».....

↳ les **40 séniors** peu présents aux entraînements ne donnent pas entière satisfaction à Frédéric Samora et Pierre Le Borgn'. Nous espérons que les équipes « fanion » reprendront le dessus et se remotiveront pour nous montrer du beau football en 2000.

↳ les **vétérans** toujours présents avec Paul Bianucci et Jacques Barret se moquent des résultats tant que la bonne humeur règne au sein de leur équipe de copains.



Le Bureau est toujours à la recherche de volontaires pour encadrer et accompagner les équipes et en particulier les débutants qui sont l'avenir du club.

Nous remercions nos fervents supporters et les personnes présentes à notre soirée du 6 Novembre même si nous regrettons l'absence d'un grand nombre de familles.

D'autres manifestations sont prévues pour l'an 2000 telles que :

. le **Boudin** le **6 Février** et la **Soirée dansante** du **25 Mars**.

Nous comptons sur votre participation et votre soutien.

Sportivement.



Le Bureau du F.C.C.S.

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE POUR ADULTES

A. F. T. A.

C.H. LE VINATIER 95, boulevard Pinel - 69677 BRON Cedex ☎ 04.72.35.87.55

Docteur J. FURTOS

Docteur M.H. ISSARTEL



LE CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

Recrute des familles d'accueil susceptibles de recevoir des personnes souffrant de troubles psychologiques.

Ces patients stabilisés sont en voie d'évolution favorable et leur prise en charge, dans un cadre familial, devrait permettre la poursuite de cette amélioration.

Il s'agit d'une activité à domicile rémunérée 240 F par jour, qui nécessite de mettre à disposition une chambre individuelle pour la personne accueillie. Les familles d'accueil travaillent en collaboration avec les équipes du CH Le Vinatier, formation et suivi assurés.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, s'adresser à :

**AFTA
CH LE VINATIER
95. Bd Pinel
69677 BRON CEDEX
Tél. : 04.37.91.53.93**

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II

LE TRAVAIL
DU
CONSEIL
MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 1999

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, ROCHE, REGAL.
Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : Mme RAULIN donne pouvoir à M. PRAS
M. LUCAS donne pouvoir à C.TERRIER

SECRETARE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à MT.CARRET pour la présentation des différents budgets supplémentaires :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE CCAS 1999 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section Fonctionnement : 4.146 F
- section Investissement : 20 F

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 1999 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section Fonctionnement : 89.501 F
- section Investissement : 111.850 F

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNAL 1999 :

Dans le cadre du prélèvement de la section de fonctionnement, en vue de combler le déficit 1998 de la section d'investissement, il y a lieu d'affecter aux résultats au compte 1068 la somme de 589.593 F.

Les membres présents émettent un avis favorable par : 16 voix POUR et 1 abstention.

Le budget supplémentaire communal 1999 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section Fonctionnement : 1.115.182 F
- section Investissement : 2.212.743 F

Une question est posée par un membre du Conseil Municipal à savoir s'il est possible de dégager une somme au budget supplémentaire à allouer au Centre Aéré Mille Loisirs en raison du déficit financier de celui-ci. Un débat s'engage sur ce sujet, diverses questions sont posées et plusieurs propositions sont émises.

Après discussion, les membres présents sont appelés à se prononcer par vote à bulletin secret sur l'octroi ou non d'une aide supplémentaire ;

- 10 voix POUR
- 07 voix CONTRE.

La discussion se poursuit sur le montant à attribuer, la proposition de 4.000 F d'aide supplémentaire est portée au vote :

- 10 voix POUR
- 03 voix CONTRE
- 04 abstentions

Une aide de 4.000 F sera donc allouée au Centre Aéré Mille Loisirs.

Les membres présents sont appelés, à présent, à se prononcer sur le budget supplémentaire communal 1999, celui-ci est adopté par : 16 voix POUR et 1 abstention.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ALVEOLE BUS AUX DAUPHINES : rapp. J. PLANTIER

Monsieur le Maire propose de demander une aide auprès du Conseil Général pour la mise en place d'une alvéole bus aux Dauphines.
Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REPARATION DANS BATIMENTS COMMUNAUX : rapp. J. PLANTIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la remise en état de l'école élémentaire.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : rapp. J. PLANTIER

Trois tranches d'assainissement vont être réalisées en 2000 : Chemin de Grange Neuve, La Combe, une partie des Martinières. Afin de se positionner lors d'une prochaine programmation, Monsieur le Maire propose donc de faire une demande d'inscription auprès :

- de l'Agence de l'Eau
- du Conseil Régional

Les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES : rapp. J. PLANTIER

Monsieur le Maire propose que la commission communale d'Appel d'Offres mise en place lors de la réunion de Conseil Municipal du 18 décembre 1995 soit reconduite :

- Membres titulaires : J. PLANTIER, MT. CARRET, G. BOURGUIGNON, G. ROCHE
- Membres suppléants : M. PRAS, P. ALLARD, R. PRAS

Les membres présents émettent un avis favorable par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

EMPLOI-JEUNES : TRANSPORTS SCOLAIRES : rapp. M. GARDAIS

Lecture est faite de la convention qui sera passée entre l'Etat représenté par le Préfet de l'Isère et Monsieur le Maire de Chasse-sur-Rhône pour créer un poste de travail aidé par l'Etat et réparti sur un emploi identifié comme suit :

- Agent local de médiation sociale de proximité :
 - . accompagnement et médiation dans les transports scolaires du collège Grange
 - . médiation à l'intérieur de l'établissement en liaison avec le collège Grange
 - . médiation aux arrêts de cars ou parkings desservis
 - . médiation sur les communes (Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay) en liaison avec la police municipale et les autres ALMS.

COMPTE-RENDU DIVERS SYNDICATS :

SE 38 : rapp. G. BOURGUIGNON

Une synthèse est faite de la réunion décentralisée qui s'est déroulée le 1^{er} octobre 1999 et relative à la réalisation des travaux sur le réseau de distribution d'électricité et à l'extension de la desserte gazière.

Une uniformisation du taux du FACE à 66% est prévue pour 2000 avec une baisse globale des aides aux renforcements classiques (70% actuellement) pour les communes à revenus modestes.
La commune de Chuzelles a été retenue dans le programme d'extension de la desserte gazière mais les dates ne sont pas connues.

SYNDICAT DES 4 VALLEES : rapp. C. TERRIER

L'élaboration du 5^{ème} journal est en cours.

Un avenant sera présenté prochainement.

AIRE DE PIQUE-NIQUE : rapp. C. TERRIER

Trois entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux, le choix sera effectué prochainement. Les travaux devraient débuter en octobre.

ECOLE DE MUSIQUE : rapp. MT. CARRET

L'Assemblée Générale s'est tenue, Madame FANGET reste présidente, Madame FERRIER et Monsieur VINCENZA assument la direction.

L'Ecole de Musique compte cette année 53 élèves dont 17 enfants de Chuzelles.

DIVERS :

Lecture et faite des courriers qui ont été échangés entre la commune et Madame le Procureur de la République, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vienne-Estressin. Ceux-ci sont relatifs aux derniers cambriolages sur la commune.

Centre de Secours : août 1999

- 14 interventions, 26 heures d'interventions, 33 personnes engagées.

Réaménagement de commissions : Suite à la démission de M.RODRIGUEZ, il y a lieu de procéder à son remplacement dans certaines commissions :

- commission « Jeunes et Associations » : Edith AURIC
- commission « Fêtes et Sports » : Annie SYLVAIN

Salle des Jeunes : Une visite des lieux par une entreprise a permis de constater quelques anomalies relatives aux normes de sécurité, Monsieur le Maire prendra les dispositions nécessaires dès que la commission « sécurité » sera passée. De plus, il s'avère que les règles passées entre les parents et Monsieur le Maire début août ne sont pas respectées.

Demandes de subvention de trois associations extérieures à la commune : une réponse négative sera donnée en raison des faibles ressources budgétaires de la commune.

Courriers :

- Habitants du lotissement « les rives de la Sévenne » pour demander de mettre des graviers près du Moulin de Leveau. La Commission « Voirie » se rendra sur place.
- Football Club Chuzelles Serpaize : pour signaler diverses dégradations et problèmes au stade. Une rencontre sera fixée prochainement.

Téléthon : Il aura lieu les 3 et 4 décembre 1999.

Historique du Monument aux Morts : 11 novembre, salle Télécom

L'Association Familiale organise des cours de secourisme à la salle du Préfabriqué :

- 19, 20, 26 et 27 novembre 1999

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 10 novembre 1999 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 1999

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, ROCHE, REGAL.

Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : Mme RAULIN donne pouvoir à M. PRAS
M. LUCAS donne pouvoir à C.TERRIER
M. FLAMAND excusé

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance

Délibération : Dénomination des voies et lieudits pour la mise en concordance des adresses avec les organismes concernés. Afin d'éviter les erreurs d'adresses et ne pas confondre les lieudits, un contrôle a été nécessaire. Il y a donc lieu de noter les adresses ci-dessous concernant notre commune :

- Les Rivoires, Montferrat et Recours, St Maurice, Lotissement St Maurice, Lotissement Plein Sud, Bourrelière, Le Village, Le Belvédère, La Blanchonnière, Route de Simandres, Chemin du Royer, Le Clos des Mésanges (chemin du Royer), La combe bleue, Le Verdier, Poyardes et Abondance, Lotissement pleine campagne, Les Rivoires-Route de Simandres, Le Rival, Tourmente, Les Dauphines, Village sud, St Hippolyte, L'Orée du village, Boiron, Route du stade, Lotissement Romet, Chasson, Côte Renard, Les Serpaizières-Ouest, Les Serpaizières-Est, Le Cloutrier, La Devillière, La Pichonnière, Le Ravinet, St Maxime, Les Rives de la Sévenne, Route de Leveau, Montée de Thiers, Thiers, Gruyère, Les Martinières, Boussole, Chemin de Boussole, Pauphile RN7, Boussole La Tour, Les Pins, Chemin de la Grange Neuve, La Combe.

Après délibération, la proposition est portée aux voix : 16 VOIX POUR, 1 ABSTENTION.

Délibération : Demande de subvention pour changement de brûleur, réfection de la chaudière et du circuit de tuyauteries reliant l'école, le restaurant scolaire et la mairie.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que cette installation très ancienne nécessite une intervention dans les meilleurs délais.

Bien que n'ayant pas encore de devis s'y rapportant, Monsieur le Maire propose de se positionner et de demander au Conseil Général une subvention.

Cette proposition portée aux voix est acceptée à l'unanimité.

Délibération : aménagement, agencement et équipement mobilier de la bibliothèque en vue de son transfert. rap. M.T.Carret

Avant la reprise de la bibliothèque, il y a lieu de prévoir le mobilier qui est nécessaire ainsi que le matériel informatique.

Après explications, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de demander une subvention au Conseil Général pour le mobilier et le matériel informatique de la bibliothèque.

Comptes-rendus divers syndicats :

SYSTEPUR : VALORISATION DU BIOGAZ : rap. G. Navarro

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 23 février, 8 mars et 19 avril 1999 afin de procéder au choix des entreprises . 7 lots ont été mis en concurrence.

Une convention est signée par le président pour la valorisation du Biogaz. Les consultations des entreprises ont été conduites par le SYSTEPUR dans le cadre de la convention initiale. Le financement des investissements est assuré pour partie par des subventions de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes. Ces subventions dont le SYSTEPUR est bénéficiaire seront reversées au SYVROM au prorata de ses investissements.

SIVOM : rap. M. Pras

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 9 novembre :

Point sur le programme de voirie 99. La DDE va organiser des réunions-par canton- à l'intention des maires, adjoints à l'urbanisme et secrétaires de mairie, sur le thème de la recevabilité des permis de construire, 50% des dossiers déposés étant incomplets. Planning des engins (2 engins tournent normalement). Planning des secrétaires intercommunales (qui interviennent à Serpaize, Septême, Seyssuel et Reventin-Vaugris). Informatisation du cadastre ; Campagne de déneigement. Réunion à St Jean de Bournay sur l'intercommunalité.

Enquête publique portant sur l'établissement de servitudes radioélectriques pour la protection contre les obstacles autour du Centre radioélectrique de Lyon-Satolas-Vienne, sur les communes de Chuzelles, Pont-Evêque, Serpaize, Seyssuel, Vienne, Villette de Vienne. Monsieur le Maire informe les élus que cette enquête se déroulera du 8 au 23 novembre 1999. Le dossier est déposé en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Contrat CEC : rap. M.T. Carret

- à compter du 15 janvier 2000 pour une durée de 12 mois renouvelables et à raison de 30 heures hebdomadaires. Contrat d'aide-documentaliste à la bibliothèque – agent d'entretien – aide au restaurant scolaire. A été retenue Mlle Magali NIVON domiciliée RN7 Pauphile qui était inscrite à l'ANPE et remplissait les conditions.

APPEL d'OFFRES pour TRAVAUX de RENOVATION-EXTENSION de la MAIRIE :

Les travaux définis font l'objet de 10 lots. Les entreprises retenues sont :

Lot 1 : Gros-Œuvres VRD : Vve CHATAIN pour un montant de 865276.06 F.

Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie : JULLIEN SARL pour un montant de 293872.29 F. + option de 12518.28 F.

Lot 3 : Menuiserie aluminium-Fermetures-Métallerie : SDF GASPARI NI GUILLE pour un montant de 209479.19 F. option comprise

Lot 4 : Menuiserie bois : JULLIEN SARL pour un montant de 135360.95 F.

Lot 5 : Cloisons-Isolation-Peinture : SARL CHAPON fils pour un montant de 200143.54 F ; option comprise.

Lot 6 : Carrelages : SOQUET JM pour un montant de 84725.84 F.

Lot 7 : Plafonds suspendus : Ste ROUVEURE MARQUEZ pour un montant de 38084.27 F.

Lot 8 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage : INFRUCTUEUX – relancer l'appel

Lot 9 : Electricité-courants faibles : Entreprise ROUSSILLONNAISE pour 222727.70 + option 2582.05 F

Lot 10 : Façades : Entreprise BILLAUD pour un montant de 71818.02 F.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait le point sur la fermeture de la maison des jeunes et les événements qui se sont produits avec ces mêmes jeunes depuis le 10 octobre. Une entrevue avec les parents a eu lieu le 11 octobre pour porter à leur connaissance les raisons liées à la fermeture de cette salle. Ces mêmes jeunes ont été surpris le jeudi 4 novembre en train de « labourer » le stade municipal en faisant du moto-cross et dégrader de ce fait le terrain. A signaler aussi, que, le 12 novembre, il avait été impossible d'ouvrir la porte d'entrée de la mairie car les serrures avaient été bouchées avec du chewing-gum sans parler des marches d'escalier accédant à la mairie dans un état de propreté lamentable.

Lecture est faite du courrier des parents en date du 18 octobre. Une réponse leur sera adressée pour la suite à donner (la commission « jeunes » avisera après la mise en conformité de la salle pour la sécurité).

Délibération : DEGATS DES EAUX : rap. J. Plantier

Monsieur le Maire informe qu'en raison des fortes pluies, des coulées de boue se sont produites sur les voies communales n°7 – n°4 – n°5 – n°2 et n°10 pour un montant d'environ 35000 F TTC correspondant aux devis des entreprises ROMET et SIMON.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention du Conseil Général.

Après délibération, Le Conseil décide à l'unanimité, de demander au Conseil Général une subvention.

Monsieur le Maire précise que la mairie sera fermée au public du vendredi 12 au mercredi 17 novembre inclus pour cause de déménagement. La réouverture sera effective le jeudi 18 novembre dans les locaux provisoires (ancien logement de fonction d'enseignant)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 1999

PRESENTS : MM. PLANTIER, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, ROCHE, REGAL.

Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, M.RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSE : P.ALLARD donne pouvoir à J.PLANTIER

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE DE CHUZELLES POUR CONTINGENT COMMUNAL D'AIDE SOCIALE :

L'article 13 de la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle supprime à compter de 2000, les contingents communaux d'aide sociale. Le législateur a ainsi décidé de substituer aux financements croisés un transfert définitif de la dotation globale de fonctionnement aux communes vers la D.G.F. des départements.

La convention établie entre la commune de Chuzelles représentée par son Maire, Joseph PLANTIER, et le Département de l'Isère représenté par son Président prévoit que le règlement du contingent 1999 fera l'objet d'un différé d'un an. Il s'effectuera sur la base d'un dixième en dix ans et débutera le 1^{er} juin 2001 pour s'achever le 1^{er} juin 2010. Le contingent communal d'aide sociale estimé au titre de l'exercice 1999 du Département de l'Isère s'élève pour la commune à 414562.99F.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable pour la signature de cette convention.

SUBVENTION « AIDE BENEVOLE EN MILIEU RURAL »

L'Association « Mille Loisirs », suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention pour « animation bénévole en milieu rural » auprès du Conseil Général courant 1999, a obtenu une réponse favorable en date du 27 août 1999 à hauteur de 8000 F.

Cette somme a été versée, par le biais de la Trésorerie Générale de l'Isère à la Trésorerie de Vienne sur le compte de la commune de Chuzelles.

Aussi, il y a lieu de reverser cette subvention de 8.000 F à l'association « Mille Loisirs » de Chuzelles bénéficiaire de cette aide bénévole en milieu rural.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

TRANSFERT BIBLIOTHEQUE :

Vu l'opportunité de transférer la bibliothèque dans le rez-de-chaussée de l'extension de la nouvelle mairie, le Conseil Municipal demande une inscription pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Les membres présents émettent un avis favorable par :

- 13 voix POUR
- 4 ABSTENTIONS

RETROCESSION VOIRIE N°1 et 2 – PARKINGS – ESPACES COMMUNS DU BELVEDERE :

Suite à une réunion qui s'est déroulée entre les copropriétaires de l'ensemble immobilier du Belvédère, une proposition de rétrocession totale ou partielle a été émise.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de prendre en charge par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- les parkings nécessaires au bon fonctionnement des commerces et à l'utilité de tous.
- la voirie n°2 (permet accès et circulation dans les parkings)
- les trottoirs (près des boîtes aux lettres)
- transformateur

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABILITE :

Suite à l'émission de mandats annulatifs, les crédits votés s'avèrent insuffisants sur divers comptes pour acquitter diverses factures rejetées à ce jour par la Trésorerie. Aussi un certain nombre de régularisations sont nécessaires.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

LIGNE DE CREDIT

Dans l'attente du versement des subventions accordées et afin de s'acquitter dans les délais impartis d'un solde de travaux, il y a lieu de solliciter :

- Article 1 : Une augmentation de crédit complémentaire à hauteur de 120.000 F sur la ligne de crédit déjà ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon.
- Article 2 : Une prolongation d'une durée d'un an de cette ligne de crédit, aux mêmes conditions (taux T 4 M), soit jusqu'au 21 février 2001.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

REGULARISATION – ETAT DE LA DETTE AU 01/01/1999

En vue de régulariser les différences constatées entre les soldes des comptes d'emprunts des comptes de gestion au 31 décembre 1998 et l'état de la dette au 01/01/1999 budgétisé aux budgets primitifs, il y a lieu d'abonder les crédits nécessaires aux opérations.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ENQUETE PUBLIQUE : EXTENSION CARRIERE de VILLETTE DE VIENNE :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un dossier d'enquête publique concernant l'extension de la carrière de Villette-de-Vienne est parvenu en Mairie.

La commune de Chuzelles se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les Installations Classées, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la demande d'autorisation. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Villette-de-Vienne du 4 janvier 2000 au 4 février 2000 inclus.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE ET EXTENSIONS FACULTATIVES » LIEE A L'EXTENSION DE LA MAIRIE :

La commune doit souscrire une garantie obligatoire « bon fonctionnement et dommages immatériels consécutifs ». Cette prime s'élève à 30967.40 F TTC ; elle est révisable fonction du coût définitif de la construction, perçue en une seule fois pour une garantie de 10 ans à compter de la date de réception définitive de l'ouvrage et sans franchise.

Le Conseil Municipal décide également de souscrire une garantie des dommages aux existants du fait des travaux neufs, la prime s'élève à 11445 F TTC.

Les membres présents émettent un avis favorable pour souscrire ces garanties par :

- 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD.36 ST MAURICE sortie village en direction RN7

Le 13 novembre 1998, le Conseil Municipal sollicitait l'octroi d'une subvention auprès du SE 38 pour des travaux d'enfouissement des lignes électriques et la mise en place de candélabres sur la RD 36. Les travaux n'ont pu avoir lieu en 1999. De ce fait et en accord avec le SE 38 la subvention octroyée par ce syndicat à la commune de Chuzelles a été attribuée à une autre commune. Les travaux devant se dérouler prochainement, il convient à présent de solliciter l'octroi d'une subvention pour l'année 2000.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable

COOPERATIVE AGRICOLE « LA DAUPHINOISE » :

Lecture est faite de l'arrêté autorisant ladite coopérative à étendre son activité de stockage de céréales située place de la Gare, zone portuaire à Saint Romain en Gal.

SE 38 :

La commune de Chuzelles s'était positionnée auprès de ce syndicat pour une desserte en gaz.

Les candidatures au plan départemental de desserte gazière ont été étudiées, la commune de Chuzelles devrait être desservie par le gaz dans un délai de 3 ans.

CENTRE DE SECOURS - Etat des activités :

Septembre : 5 interventions – 11.5 heures – 11 personnes engagées.

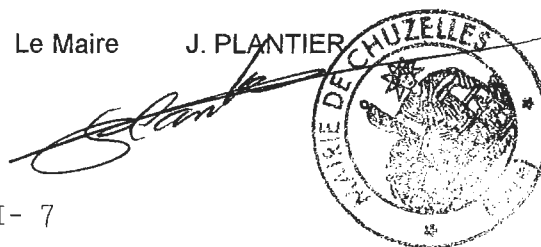
Octobre : 11 interventions – 24.40 heures – 25 personnes engagées

Novembre : 5 interventions – 25.50 heures – 19 personnes engagées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2000

PRESENTS : MM. PLANTIER, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL.
Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : P.ALLARD, G.BOURGUIGNON, M. RAULIN, G.ROCHE

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance :

AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE POUR INSCRIPTION AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Lors de son assemblée générale du 30 septembre 1999, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné a décidé de lancer la procédure d'avenant au Contrat de Rivière signé le 14 avril 1995 et qui arrivera prochainement à échéance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat des 4 Vallées l'inscription des travaux d'assainissement ci-dessous dans le cadre de cet avenant :

<u>Réf.</u>	<u>Tranche</u>	<u>Année</u>	<u>Montant HT.</u>
CHU-AVE-01	Grange Neuve	2000	140.000 F
CHU-AVE-02	Combe Garenne	2001	185.000 F
CHU-AVE-03	Les Martinières	2000	350.000 F
CHU-AVE-04	Serpaizières Est	2001	720.000 F
CHU-AVE-05	La Devillièrre	2001	250.000 F

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- . demande l'inscription des travaux d'assainissement ci-dessus à l'avenant au Contrat de Rivière,
- . s'engage à faire réaliser ces travaux dans les délais impartis,
- . sollicite une aide aussi élevée que possible auprès de la Région, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

PROPOSITION POUR PHOTOCOPIEUR MINOLTA

Un projet d'achat ou de location d'un photocopieur destiné aux écoles est actuellement en cours. Une première proposition est présentée.

Les membres présents demandent que de nouvelles prospections soient engagées.

DEMANDES DE SUBVENTION :

Diverses demandes sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Une réponse négative sera donnée aux associations ou organismes externes à la commune.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 18 février 2000 à 20H30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.



Le Maire

J. PLANTIER

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 1999
et
DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement		
Dépenses		
O11	Charges à caractère général	58 100.00 F
O12	Charges du personnel	3 600.00 F
65	Autres charges gestion courante (118558)	-118 558.00 F
O14	Atténuation de produits	17.00 F
66	Charges financières	93 628.69 F
67	Charges exceptionnelles	5 327.00 F
O22	Dépenses imprévues	982.00 F
O23	Virement section investissement	1 072 085.31 F
	Total	1 115 182.00 F
Recettes		
70	Produits de services	29 720.00 F
73	Impôts et taxes	36 620.00 F
74	Dotations et participations	141 810.00 F
75	Autres produits gestion courante	26 400.00 F
O13	Atténuations de charges	8 380.00 F
77	Produits exceptionnels	9 531.00 F
OO2	Excédents antérieurs reportés	862 721.00 F
	Total	1 115 182.00 F
Section d'investissement		
Dép.	Dép d'équipements = D-(18-21-23)	2 181 757.00 F
Rec.	Recettes d'équipement	1 109 678.69 F
	Recettes financières	1 072 078.31 F
	Total	2 181 757.00 F

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement		
Dépenses		
O11	Charges à caractère général	2 146.00 F
65	Autres charges gestion courante	2 000.00 F
	Total	4 146.00 F
Recettes		
70	Produits des services	1 150.00 F
73	Impôts et taxes	17.00 F
OOO2	Excédents antérieurs reportés	2 979.00 F
	Total	4 146.00 F
Section d'investissement		20.00 F

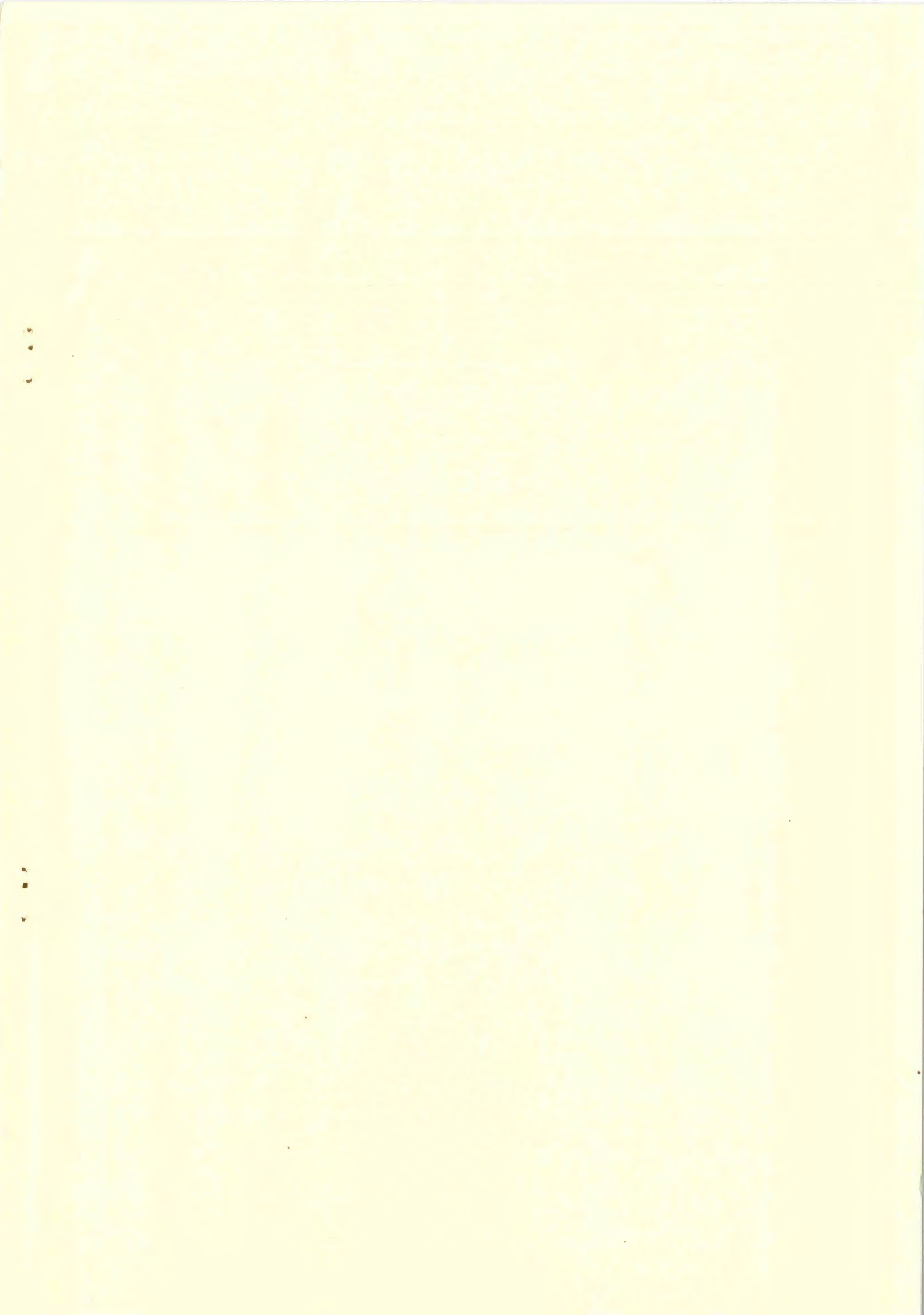
BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation		
Dépenses		
	60-61-62-709	2 622.00 F
65	Autres charges gestion courante	-2 622.00 F
66	Charges financières	111 376.34 F
OO6	Virement section investissement	4 184.66 F
	Total	115 561.00 F
Recettes		
70	Produits de gestion courante	45 000.00 F
74	Subventions d'exploitation	-152 748.00 F
OO2	Excédents antérieurs reportés	223 309.00 F
	Total	115 561.00 F
Section d'investissement		
Dépenses		
16	Emprunts et dettes	11 888.00 F
23	Immobilisations en cours	126 022.00 F
	Total	137 910.00 F
Recettes		
OO1	Excédent investissement reporté	42 639.00 F
13	Subventions d'équipement	13 685.00 F
16	Emprunts reçus	77 401.34 F
OO5	Autofinancement complémentaire	4 184.66 F
	Total	137 910.00 F

Le budget supplémentaire permet de réajuster les prévisions budgétaires mais aussi de constater l'évolution de certaines dépenses.

Aussi, en cette période difficile pour certaines régions et de nombreux foyers, frappés par les conditions climatiques, la vigilance de chacun doit être de mise.





Bulletin tiré à 750 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de CHUZELLES
N° 50 - Dépôt légal - Janvier 2000